

Règlement du concours.....	1
Article 1. Présentation.....	1
Article 2. Mode de participation, support de l’envoi.....	1
Article 3. Carte postale envoyée	1
Article 4. Catégorie de participants.....	2
Article 5. Descriptif et commentaires associés à la carte.....	2
Article 6. Participation et envoi.....	2
Article 7. Autorisation d’impression et d’édition.....	3
Article 8. Cession de droits	3
Article 9. Non-respect du règlement.....	4
Article 10. Jury.....	4
Article 11. Information des résultats.....	5
Annexe 1. Descriptif technique de la carte postale préférée	6
Annexe 2. Commentaires	6

Règlement du concours

Article 1. Présentation

« **Dis-moi pourquoi cette carte est ta préférée** » consiste à envoyer une carte postale de la péninsule indochinoise (Recto et verso) en expliquant et commentant pourquoi cette carte a retenu votre attention et vous a paru indispensable de figurer dans cette édition.

Article 2. Mode de participation, support de l’envoi.

La participation est gratuite. Le support peut-être numérique ou physique (papier).

De façon numérique : le participant envoie sa carte postale (recto et verso) et ses commentaires en scannant les documents et en les envoyant à l’adresse électronique : cartacaro-at-laposte.net (remplacer -at- par @).

Sur support papier : le participant envoie la photocopie de sa carte postale (recto et verso) et ses commentaires à l’adresse suivante : cartacaro 34 rue de Robien, 22000 Saint-Brieuc.

Article 3. Carte postale envoyée

La carte postale préférée doit représenter une vue, un dessin ou une illustration de la péninsule indochinoise. Le support doit être une carte postale.

La carte peut être vierge, écrite ou timbrée. L'image de la carte postale, le dessin ou l'illustration doit montrer des paysages, des personnages, des travaux manuels ou mécaniques, des situationsde la péninsule indochinoise.

Les images choquantes, indécentes, cruelles, à caractères pédophiles ou pornographiques ne sont pas admises.

Les photos, illustrations, dessins qui ne sont pas sur le support carte postale sont exclus du concours.

La péninsule indochinoise comprend les lieux géographiques des pays actuels Vietnam, Laos, Cambodge.

La carte postale devra être classée dans les cartes postales anciennes ou Cpa. La classification de ces cartes au niveau datation est de 1880 à 1945.

Le participant garantit posséder cette carte et que celle-ci est libre des droits d'auteur et des droits à l'image.

Format du scan 600 dpi - 1024 x 2048.

Format de la photocopie de la carte noir ou blanc ou couleur représentant la carte telle qu'elle est sans l'agrandir ni la réduire.

Article 4. Catégorie de participants

Le concours de cette 1^{er} édition est ouvert à tous, quel que soit l'âge du participant, le genre ou la nationalité.

Article 5. Descriptif et commentaires associés à la carte.

Le scan ou la photocopie de la carte doit être accompagné obligatoirement de deux descriptifs.

Le premier concerne l'éditeur, le photographe de la vue, le nom du dessinateur du dessin, le graveur ou l'illustrateur de l'illustration de la carte postale et la date probable de l'impression. Pour les cartes anciennes la date « aux environs de » est acceptée.

Ce descriptif présenté à l'annexe 1 du présent règlement devra être rempli.

Le deuxième comprend le commentaire rédigé en langue française où le participant explique pourquoi il aime cette carte. Ces commentaires devront comporter au minimum 100 mots et au maximum 300 mots, le document annexe 2 devra être rempli.

Article 6. Participation et envoi

Les participants pourront envoyer leur carte préférée par voie électronique ou par voie postale.

Par voie électronique le participant enverra sa carte recto verso au format jpeg ou jpg. Le descriptif et commentaire au format pdf ou txt. Les autres formats ne pourront être acceptés.

L'envoi par voie électronique sera effectué à la charge financière du participant (scan, connexion internet, envoi par messagerie).

A la réception, les cartes seront analysées par un système de protection électronique (antivirus, anti spam) et pourront ainsi ne pas être acheminées ou lues sur la boîte aux lettres finale. Le destinataire ne sera pas tenu pour responsable pour tout échec de réception du à une analyse par les systèmes électroniques d'envoi et de réception qui jugeraient l'envoi malveillant ou corrompu.

Par voie postale, le participant veillera à affranchir son envoi au tarif en vigueur et à poster celui-ci afin que la carte arrive à la limite fixée au 30 mai 2019.

Le destinataire ne pourra, en aucun cas, être responsable des délais d'acheminement, des dommages ou pertes liés au transport de l'objet par la Poste.

Article 7. Autorisation d'impression et d'édition.

L'auteur de l'envoi s'engage par sa participation à autoriser le site Cartacaro, représenté par son animateur de disposer gratuitement de l'envoi et des commentaires.

Ceux-ci (carte postale et commentaires) seront édités dès leur réception sur le site Cartacaro et pourront être édités sur un support numérique ou papier.

Le participant autorise aussi la divulgation de ses nom et prénom associés à son envoi.

Article 8. Cession de droits

Tout participant déclare être le propriétaire de la carte envoyée ainsi que d'être le rédacteur des deux annexes portant sur le descriptif et les commentaires de la carte.

Par l'acceptation du présent règlement, les participants consentent à rendre ces documents publics et cèdent à titre gratuit les droits de représentation et de reproduction y afférant.

Les documents envoyés ne seront pas restitués à leur expéditeur.

La cession du droit de représentation s'étend à toute communication des documents au public par voie d'affichage, dans le cadre d'une exposition réalisée sous l'égide du site cartacaro.

La cession du droit de reproduction s'étend à toute publication de l'envoi par voie papier (notamment articles de journaux ou magazines par ex.), audiovisuelle (notamment tous reportages TV ou cinématographiques) ou numérique (toute publication sur réseaux – Internet/Intranet - sur disque dur, CD/ DVD, clé USB, etc.) effectué par les animateurs du site cartacaro.

Les cessions susvisées sont accordées pour toute la durée légale de protection des documents concernés.

Enfin, les participants consentent à l'utilisation de leur nom dans le cadre du concours et de l'exposition publique qui s'en suivra, des expositions futures, ainsi que dans le cadre de tout autre article, reportage, publication sur tout support (papier, audiovisuel, internet) qui pourront être effectués à ce sujet.

Article 9. Non-respect du règlement

Tout manquement aux conditions énumérées ci-dessus entraîne la disqualification du concurrent, sans obligation par l'organisateur de se justifier et de restituer les cartes et leurs commentaires.

Il se réserve également le droit de ne pas retenir les cartes qui par leur contenu ou leur commentaire pourraient être jugés obscènes, vulgaires ou racistes.

Article 10. Jury

Les cartes participantes seront éditées sur le site Cartacaro ainsi que leurs commentaires et présentées au salon de la carte postale de Paimpol le 21 juillet 2019.

Elles pourront aussi faire l'objet d'une édition ou d'une impression dans des journaux locaux ou nationaux.

Le jury devra élire les cartes associées avec leur commentaire pour leur attribuer les récompenses.

Une présélection s'effectuera afin de ne garder que 40 envois maximum de « **Dis-moi pourquoi cette carte est ta préférée** ». Ce premier jury sera composé de cartophiles et d'animateurs du site Cartacaro.

Les cartes préférées ainsi sélectionnées paraîtront sur le site cartacaro.fr à partir du 1^{er} juin 2019.

Le jury final sera formé des internautes ainsi que des visiteurs du salon des cartes postales 2019 de Paimpol.

Les internautes seront alors invités à voter du 1^{er} juin jusqu'au 14 juillet pour élire la carte préférée.

Les visiteurs du salon de la carte postale de Paimpol du 21 juillet 2019 voteront sur support papier en indiquant la carte et le commentaire qu'ils retiennent.

Ce jury sélectionnera trois cartes et leur attribuera les prix d'honneur.

La carte préférée ayant obtenu le plus de vote aura le prix « Mékong ».

La deuxième carte qui sera classée seconde aura le prix « Eléphants ».

La troisième carte aura le prix « Grains de riz »

Le Mékong, les éléphants et le riz étant trois éléments communs des pays de la péninsule indochinoise. Ces prix seront honorifiques.

Article 11. Information des résultats

Les lauréats seront informés individuellement du résultat du concours par courriel ou voie postale.

Une diffusion sur le site internet cartacaro sera assurée parallèlement.

Annexe 1. Descriptif technique de la carte postale préférée

Libellé de la carte

Nom, prénom et adresse du participant

Editeur : si inconnu écrire Inconnu

Libellé et numéro chez l'éditeur : ces inscriptions sont inscrites sur la carte ou recto, voir au verso parfois

Imprimeur : information facultative

Photographe / Dessinateur / Graveur : information facultative

Année de l'édition information facultative. Le terme « aux environs de » est accepté.

Libellé de la carte

Nom, prénom et adresse du participant

Editeur

Libellé et numéro chez l'éditeur

Imprimeur

Photographe / Dessinateur / Graveur

Année de l'édition

Annexe 2. Commentaires

Libellé de la carte

Nom, prénom et adresse du participant

Commentaires en langue française : expliquer ici en 300 mots maximum et 100 mots minimum, pourquoi cette carte vous plait et vous paraît intéressante pour sa participation à la 1^{er} édition « **Dis-moi pourquoi cette carte est ta préférée** »